

Fortune



toujours bien vivante et donc première bénéficiaire de cette structure néo-zélandaise, entend profiter de ses économies. Au point qu'en janvier 2018, le responsable de la bonne gouvernance chez Asiaciti Trust attire l'attention sur une situation « à haut risque » : la cliente a retiré l'année précédente 450.000 francs suisses, l'équivalent aujourd'hui de 417.000 euros.

Nicole, qui habite la banlieue de Courtrai, a, elle aussi, choisi la Nouvelle-Zélande pour installer en 2010 le Freesia Trust et y loger un peu plus de cinq millions d'euros hérités de son mari. A charge pour son gestionnaire de fortune, implanté à Genève, de faire fructifier ce trésor puis de le transmettre à ses deux petits-enfants. En 2014 cependant, peu après l'entrée en vigueur de la loi belge sur les régularisations (voir ci-contre), il semble que les comptes ont été clôturés et la structure néo-zélandaise fermée.

« La Nouvelle-Zélande et quelques autres pays ont été en vogue il y a une vingtaine d'années chez des gens qui appréhendaient la directive européenne sur l'épargne et ont préféré créer leur trust en dehors de l'Europe », précise Xavier Isaac. « Mais aujourd'hui, il vaut mieux créer ce trust dans un pays dont les fuseaux horaires vous conviennent, avec un régulateur crédible et dont les *trustees* connaissent la législation fiscale de votre pays de résidence. »

Les USA ont leurs propres paradis

L'industrie du trust est évidemment mondiale, les Etats-Uniens en sont parfaitement friands, comme le révèle l'enquête menée dans le cadre des Pandora Papers par l'ICIJ et le *Washington Post* : les 206 trusts recensés aux Etats-Unis dans cette investigation cumulent plus d'un milliard de dollars d'actifs (860 millions d'euros) et sont connectés à 40 pays différents. Près de 30 de ces structures contiennent des actifs qui ont un lien avec des sociétés ou des personnes physiques accusées de fraude, de corruption, voire d'atteintes aux droits de l'homme. Au Dakota du Sud par exemple, les actifs logés dans des trusts ont plus que quadruplé depuis dix ans, pour atteindre 360 milliards de dollars. Au cours de la dernière décennie, le Dakota du Sud, le Nevada et plus d'une douzaine d'autres Etats américains se sont transformés en leaders du secret financier. Tandis que les demandes de régulation et les pressions continuaient à se concentrer sur les places offshore « traditionnelles », comme les Bahamas, les Caïmans et autres plages paradisiaques. Les Etats-Unis, épinglant nos confrères du *Washington Post*, demeurent l'un des plus grands acteurs du monde offshore. JO.MA.

Nicolas D'leteren, un bateau aux îles Vierges

Quelques noms bien connus en Belgique retiennent l'attention, dans les Pandora Papers. En particulier ceux de familles classées parmi les plus fortunées du pays, d'après le site spécialisé *derijkstebelgen.be*. A la 14^e place de ce classement : la famille D'leteren, du nom du groupe qui importe en Belgique les véhicules de marques VW ou Audi. Et chez les D'leteren, c'est Nicolas dont le prénom ressort parmi les 11,9 millions de nouveaux documents. Membre du conseil d'administration du groupe automobile, il est – de façon bien plus discrète – également administrateur et propriétaire d'une société offshore basée aux îles Vierges britanniques, et nommée Copacati Limited. Les échanges avec le cabinet Alcolgal, qui a créé cette offshore, se déroulent via un intermédiaire monégasque. « Ce dossier n'est pas lié aux mandats de M. D'leteren au sein du groupe D'leteren », assure le porte-parole du groupe. « Il s'agit d'une activité maritime à caractère commercial dûment enregistrée auprès du Lloyd's ». Sans vouloir donner d'explication supplémentaire. Tout semble indiquer que la société boîte aux lettres des Caraïbes détient en réalité le Dona Amelia, un yacht de 7 cabines et 71 mètres de long. X.C.

Le recours aux trusts par Philippe Bouriez, fondateur de Cora, s'est fait dans le cadre de sa succession.

© D.R.



succession Grande distribution de trusts chez les Bouriez

JO.MA.

Héritière d'une branche de la famille belge Delhaize, qui en développant le système de succursales reliées à un entrepôt central de marchandises a implanté en Belgique la grande distribution, la famille Bouriez – française, celle-ci – est classée par le magazine *Challenge* 110^e fortune de France. Avec un patrimoine frôlant le milliard d'euros. Elle est à la tête du groupe franco-belge de distribution Louis Delhaize, qui n'a rien à voir avec Delhaize Le Lion.

A l'origine de l'immixtion de cette famille lorraine dans un dossier sur les trusts, Philippe Bouriez, fondateur de l'enseigne Cora et, jusqu'à son décès en mars 2014, président d'honneur du groupe Louis Delhaize. Un groupe qui malgré son expansion internationale – il est présent en Belgique, en France, au Luxembourg et en Hongrie via ses enseignes Louis Delhaize mais aussi Cora, Match, Truffaut et Deli notamment – a maintenu son siège à Charleroi.

Différends familiaux

En immatriculant fin 2011 le Phoenix Trust en Nouvelle-Zélande, Philippe Bouriez avait pour ambition, ressort-il de nos documents, de « préserver et améliorer les actifs [de cette fiducie] pour sa succession. » L'enjeu est de taille puisque fin 2013, ces actifs sont, selon des documents extraits des Pandora Papers, quasiment de 165 millions d'euros. Il s'agit pour l'essentiel de parts détenues par le président d'honneur de Louis Delhaize dans la société néerlandaise NMKW, laquelle détient notamment la société de droit français Galimmo, dédiée à la gestion des galeries commer-

ciales Cora.

Lorsque Philippe Bouriez, âgé de 80 ans, décède à Genève au mois de mars 2014, laissant les rênes de l'entreprise à ses fils Pierre et François, vient le temps d'organiser la succession et de régler le sort du trust néo-zélandais. Avec pour conséquence qu'un des autres membres de la famille se sent lésé dans la répartition de cet héritage et entame des procédures en Suisse, bloquant de ce fait la liquidation de la succession. D'autant plus ennuyeux que le trust, s'il déborde de parts dans des entreprises, contient peu de liquidités : comment dès lors celui qui se sent lésé, alors âgé de 20 ans et inscrit dans une prestigieuse école suisse, pourra-t-il poursuivre sa scolarité ? Dans l'urgence, en janvier 2016, le gestionnaire du trust décide, ressort-il de brouillons de conventions que *Le Soir* a consultés, de prêter un million d'euros au jeune homme, à charge pour ce dernier de s'acquitter de sa dette avant fin 2025. Puis, quelques mois plus tard, semble-t-il, un second prêt, cette fois de 850.000 euros.

On ne sait avec certitude comment le conflit entre Aspen (la société chargée de gérer le fonds) d'une part, les héritiers d'autre part, s'est conclu mais un brouillon de convention daté de 2016 prévoit le versement de 75 millions d'euros à celui qui se sentait préjudicié. A la condition, notamment, qu'il renonce aux actions en justice qu'il avait entamées.

Le Soir a tenté par plusieurs moyens et à de nombreuses reprises de contacter les membres de la famille Bouriez ainsi que l'un des avocats qui est intervenu dans la résolution du conflit mais aucun n'a jamais donné suite.

Quelques noms bien connus en Belgique

Dominiek De Clerck, l'arroseur arrosé

En juin dernier, le clap de fin est tombé sur la saga judiciaire Beaulieu. Les membres de la famille De Clerck inculpés (27^e fortune du pays) ont payé une transaction pénale de 50 millions d'euros pour avoir la paix. Un épilogue rendu possible par les dénonciations, il y a plus de dix ans, de Dominiek De Clerck, fils du fondateur du géant du textile Beaulieu, ayant dénoncé les opérations de blanchiment d'autres membres de sa famille. Mais cette fois, c'est le nom de Dominiek qui apparaît dans les Pandora Papers. Il détient une société offshore aux îles Vierges, Arilan Investments Limited, avec compte bancaire suisse alimenté d'un demi-million d'euros. L'argent provient d'un don de ses parents, en 1987, selon l'un des documents. « En fait, cette structure servait à abriter le bénéfice de la vente, ou une partie de celui-ci, d'un bâtiment industriel de l'entreprise familiale Beaulieu. *Prima facie*, d'un point de vue fiscal, l'origine de l'argent est propre », nous explique son avocat. Il certifie que cette offshore n'a aucun lien avec la vaste affaire de fraude fiscale évoquée précédemment. Quant à l'intérêt d'investir aux îles Vierges ? « Cela a simplement été conseillé par le banquier de l'époque ». Dominiek De Clerck assure vouloir liquider cette offshore depuis 2017, mais ne pas encore y être parvenu. X.C.

Frank Monstrey et Christian Dumolin, financés par un proche de Poutine

Christian Dumolin et Frank Monstrey ont pas mal de points communs. Ce sont deux hommes d'affaires flamands (Dumolin est à la barre du fabricant de tuiles Koramic, Monstrey a fait fortune via la compagnie pétrolière kazakhe Nostrum). Ils ont tous deux logé une partie de leur patrimoine dans une fondation néerlandaise, fiscalement très attractive. Mais plus surprenant, les Pandora Papers révèlent que les deux hommes ont été financés par Kiril Androsov, ancien chef de cabinet adjoint du gouvernement Poutine. Androsov a longtemps détenu 50 % des actions (moins une part) d'une société belge de Dumolin, spécialisée dans la production de câbles en cuivre. Sans que son nom n'apparaisse jamais. Et depuis qu'il est obligatoire en Belgique de révéler son identité lorsqu'on détient plus de 25 % d'une société... M. Androsov aurait quitté le navire. Ce même Androsov a également prêté, via une offshore, 4,5 millions de dollars à Frank Monstrey, en septembre 2018, à un taux de 12 % ! Le Belge, qui transforme l'hippodrome de Sterrebeek en un vaste projet immobilier (avec club de golf), s'est engagé à rembourser en fournissant notamment la liste de ses actifs immobiliers, d'une valeur de plus de 100 millions en Belgique, en France et en Suisse. X.C.